

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00133

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) -
VERSEMENT DE SUBVENTIONS A EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECÙ EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190013310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - VERSEMENT DE SUBVENTIONS A EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO)

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole souhaite engager un plan d'actions volontariste pour accompagner et développer les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 4 axes :

1. Faciliter l'émergence des projets d'entrepreneuriat ESS,
2. Accompagner la professionnalisation des structures de l'ESS,
3. Favoriser le développement du chiffre d'affaires des structures de l'ESS,
4. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du second axe est la consolidation des structures de l'ESS.

Or, depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités :

- d'accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) de la partie la plus fragile de ce secteur ;
- de pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- de contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- de développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources).

Pour le département de la Loire, dans le cadre d'un appel à projets qui a été relancé en 2016, les pilotes régionaux du DLA (Etat, Caisse des Dépôts et Région Auvergne Rhône-Alpes) ont accordé leur confiance à l'association Emplois Loire Observatoire (ELO) pour la mise en œuvre du dispositif DLA pour les années 2017 à 2019.

Concrètement, ELO dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;

- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

Ainsi, en 2018, ELO au travers du DLA a accompagné cinquante-six structures de l'ESS dont 70 % se situent sur le territoire de la Métropole représentant 64 % des emplois concernés. 42 % des ingénieries d'accompagnement concernaient la stratégie de consolidation de la structure, 17 % la recherche de financement et de partenariats privés.

Les structures accompagnées par le dispositif sont notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des associations situées dans les quartiers prioritaires, des centres sociaux ainsi que des associations œuvrant dans le champ des services à la personne.

En 2018, le dispositif a également été déployé dans le cadre d'atelier de professionnalisation collectif. 16 structures ont ainsi bénéficié d'un accompagnement sur le thème « partenariats privés ». Le temps collectif a été suivi d'un accompagnement individuel pour les structures afin de concrétiser des partenariats en cours.

Une démarche similaire s'est déroulée avec 5 centres sociaux, autour du thème « Communication numérique ».

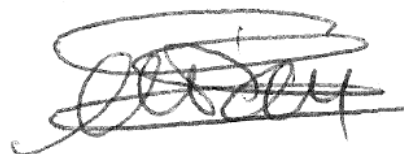
Le financement de Saint Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS (PROCESS).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à ELO d'un montant global de 25 000 € dont 5 000 € au titre du fonds d'ingénierie du DLA et 20 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ELO, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/20422/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU